

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept le mardi 31 janvier 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents et représentés : 12
Absents excusés : 1
Absents : 3

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, M. Yves GUILLEMAIN et M. Jean-Pierre ONUFRYK, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Me Mireille ALIX, Me Gaëlle ROMANOFF,

M. William PERRON et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : M. Sébastien LIGNER (ayant donné pouvoir à M. Roland ANQUETIL)

Etaient absents : Me Cécile JOUAN et Me Marie-Pierre MARIE et M. Jean-Louis LE CANU

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

- 6ème tranche d'Assainissement secteur "La Blanche - La Cambe et Les 4 Cheminées - Canchy
- Création d'un poteau incendie "Place de l'église"
- Devis nettoyage extérieur de la Salle des Fêtes
- Devis nettoyage de l'église
- Indemnité du Maire
- Encaissement - Remboursement d'un sinistre sur la voie publique
- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 28 novembre 2016
Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

6ème tranche d'Assainissement secteur "La Blanche - La Cambe et Les 4 Cheminées -
Canchy

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-20 en date du 4 mai 2016 qui est annulée et qui sera remplacée par cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'extension du réseau des eaux usées sur le secteur de La Blanche – La Cambe et les 4 Cheminées – Canchy et le renforcement du refoulement vers les lagunes dont l'étude de faisabilité a été réalisée par SIBEO INGENIERIE.

Le devis estimatif de l'opération est de :

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Extension La Blanche et les 4 Cheminées, partie réseau public | 286 000€ HT |
| ➤ Renforcement du refoulement vers les lagunes | 108 500€ HT |

Monsieur le Maire évoque ensuite la possibilité de faire bénéficier les futurs abonnés de l'extension du réseau d'eaux usées, de subventions de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des branchements privés.

Monsieur le Maire évoque ensuite les modalités de financement des diverses opérations ainsi que les autres formalités à accomplir. Il soumet alors le projet au Conseil Municipal qu'il invite à délibérer et à prendre toutes décisions utiles.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau d'assainissement et de renforcement du refoulement.
- **DECIDE** d'engager les études et les travaux pour les parties privatives des branchements.
- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre du projet à SIBEO INGENIERIE.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires à l'entretien en bon état de fonctionnement des ouvrages réalisés.
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions pour ces études et travaux.
- **S'ENGAGE** à respecter la charte qualité assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret portant sur la modification du code des marchés publics.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

Proposition approuvée à l'unanimité.

ESTIMATION FINANCIERE – PROJET FINANCIER

Réhabilitation et restructuration du réseau des Eaux Usées sur le secteur de « La Blanche – La Cambe et les 4 Cheminées – Canchy »

Travaux HT : 286 000€ (subvention Agence de l'Eau : 30% sur 253 000€ soit 75900€)
 Refoulement HT : 108 500€ (subvention Agence de l'Eau : 30% sur 108 500€ soit 32550€)
Soit 394 500€

Agence Eau - 75 900€
 Agence Eau - 32 550€
 Réserve parlement. - 5 000€
Soit 281 050€

Prêt Agence de l'Eau : 20% du montant HT travaux

Prêt Agence Eau - 21 700€ (sur 15 ans à taux 0% environ 4926€ par an soit 78900/15=45260€/an)
 Prêt Agence Eau - 57 200€ (286000€ x 20%)
Soit 202 150€

-11 200€ (28 raccords x 400€ HT)
Soit 190 950€

Autofinancement 95 450€
 Emprunt 95 000€

	Dépenses		Recettes
Travaux conduite HT	286 000€	Subvention Agence Eau	75 900€
Travaux refoulement HT	108 500€	Subvention Agence Eau	32 550€
		Réserve Parlementaire	5 500€
		Prêt Agence Eau	21 700€
		Prêt Agence Eau	57 200€
		28 raccords	11 200
		Emprunt	95 000€

		Autofinancement	95 450€
--	--	-----------------	---------

TOTAL	394 500€		394 500€
--------------	-----------------	--	-----------------

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le **JEUDI 9 MARS 2017 à 20H00** à la salle des fêtes de La Cambe. Le Cabinet SIBEO et l'Agence de l'Eau seront présents pour présenter les travaux et répondre aux questions des propriétaires et locataires. Une convention sera distribuée à chaque propriétaire.

Création d'un poteau incendie "Place de l'église"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un poteau incendie situé sur la « Place de la 29th Division US ».

Un devis a donc été demandé à la Société SITPO qui s'élève à la somme de 8 047,50€ HT soit 9 657,00€ TTC

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires pour permettre d'avoir une sécurité incendie conforme aux normes légales en vigueur.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux de création du poteau incendie
- **APPROUVE** le devis de la société SITPO pour un montant de 8 047,50€ HT soit 9 657,00€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **D'INSCRIRE** les crédits relatifs à ces dépenses en investissement du budget primitif de 2017.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Devis nettoyage extérieur de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés pour le nettoyage des murs et de la toiture de la salle des fêtes à la société NETTO DECOR :

- Nettoyage mur Nord de la salle des fêtes : 308€ TTC
- Nettoyage des autres façades de la salle des fêtes : 2 112€ TTC
- Nettoyage de la toiture de la salle des fêtes : 2 640€ TTC

Après discussion du Conseil Municipal, celui-ci décide de procéder dans un premier temps au nettoyage du mur Nord de la salle des fêtes, pour un montant de 308€ TTC.

Remarque : Si le Conseil Municipal décide de faire nettoyer la totalité des murs, il sera peut-être nécessaire de repeindre toutes les façades de la salle des fêtes. Pas de décision prise pour le moment, concernant le nettoyage des autres murs.

Devis nettoyage de l'église

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis pour le nettoyage des bancs de l'église à la société NETTO DECOR :

- Lasure, grattage, lessivage, ponçage et application 2 couches de lasure : 3 456€ TTC

Sachant que le Club de l'Amitié participe pour la somme de 1 000€, il reste à la charge de la commune la somme de 2 456€.

Madame ROMANOFF propose de demander d'autres devis pour comparer et la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Les reposes pieds, en état, devront être nettoyés également.

Indemnité du Maire

Monsieur le Maire demande de diminuer son indemnité d'élu et de revenir à la somme que lui avait attribué le Conseil Municipal lors de son élection.

En effet, la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, art. L2123-23 ; art. 3 et 18, à partir du 1^{er} janvier 2016, proclamé le taux de l'indemnité de fonction allouée au Maire automatiquement à son taux maximum.

Monsieur le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 31 janvier 2017, lors du Conseil Municipal, afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population : – 1000 habitants Taux maximal en 31% de l'indice 1015

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25,34% étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à main levée et avec effet au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

	Indemnité Brut mensuel	Taux indice 1015
LE MAIRE	975,00	25,34%

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-02 prise par le Conseil Municipal en date du 23 février 2016.

Cette indemnité est fixe pour toute la durée du mandat
Proposition adoptée à l'unanimité.

Encaissement - Remboursement d'un sinistre sur la voie publique

Le conducteur qui avait arraché le panneau du « Cédez le passage » situé devant la mairie, lors d'un accident a réglé les dommages à la mairie pour un montant de 112,25€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme.

Questions diverses

Madame COOK Mireille signale la divagation d'un chien dans la Rue Principale, elle fait remarquer qu'il y a des crottes de chien dans le square.

Réponse : La brigade verte a été prévenue, mais un accord est difficile avec le propriétaire du chien, mais nous redemandons l'intervention de la brigade verte.

Concernant les crottes de chien, Monsieur LENICE va demander l'intervention d'un agent.

Madame ROMANOFF propose la création d'une crèche petite enfance au sein de la commune, afin de rendre plus attractif le développement du village. Monsieur LENICE répond que c'est de la compétence Intercommunalité, mais le projet peut-être suggérer à la communauté de communes.

La commission des impôts se réunira le 27 février 2017 à 19h00 à la Mairie

Mise en place des permanences électorales, quelques créneaux horaires sont à remplir.

Monsieur le Maire a présenté la nouvelle intercommunalité.

Fin de la séance 23h00.